



DATEER AU SERVICE DES MAIRES

COMMENT ACCEDER A L'APPLICATION ?

- Aller sur le site "https://www.dateer.fr"
- Dans le menu en haut de la page d'accueil, cliquer sur "ESPACE ADHERENTS"
- Cliquer sur "Connexion" (en vert)
- Saisir votre adresse mail dans "Utilisateur" + saisir votre "mdp"
- Vous accédez à l'application signalement



UNE IDEE DE CE QUE VOUS ALLEZ VISUALISER ...



- Vous apercevrez sur la carte du département, les signalements effectués sur votre commune et sur les communes limitrophes.
- En cliquant sur l'icône de localisation, vous ouvrez la fiche du signalement et vous aurez toutes les informations à son sujet.



POUR PRENDRE CONTACT

Chemin du Châtelard
25360 GONSANS

03.81.61.23.87
contact@dateer.fr

Dateer

sentinel le de l'environnement

DÉCOUVREZ CE DISPOSITIF MODERNE ET INNOVANT ... au service des MAIRES



Une application simple, facile d'utilisation et intuitive.

QU'EST-CE QUE DATEER ?

HISTORIQUE & GENESE

- La convention **DATEER** (Dispositif d'Appropriation Territoriale, Environnementale et d'Echange du Renseignement) a vu le jour le 29 décembre 2019.
- Elle a été signée sous l'égide du Préfet du Doubs entre les partenaires suivants :
 - Fédération départementale des chasseurs du Doubs (FDC25)
 - Gendarmerie Nationale (GN)
 - Association des maires du Doubs (AMD25)
 - Association des maires ruraux du Doubs (AMR25)
 - Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique du Doubs (FDPPMA25)
 - Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort (CIA 25/90)
 - Fédération départementale des gardes particuliers et piégeurs du Doubs (FDGPPAD25)
 - Association des lieutenants de louveterie du Doubs
- Les atteintes à l'environnement sont au cœur des préoccupations des acteurs locaux et ne diminuent pas.
- Le dispositif repose sur un réseau de correspondants volontaires issus des partenaires mentionnés supra et désireux de signaler toutes les atteintes à l'environnement qu'ils peuvent rencontrer à l'occasion de leurs activités cynégétiques, halieutiques et agricoles.
- Les signalements sont transmis aux référents gendarmes DATEER ou aux services publics compétents.

EVOLUTION DE LA CONVENTION

- Après trois années d'exercice, des résultats satisfaisants et encourageants ont été enregistrés démontrant l'efficacité du système développé.
- La période difficile liée à la crise sanitaire du Covid a été mise à profit pour mener une réflexion globale entre les partenaires sur l'évolution du dispositif.
- Naturellement, il a été envisagé d'améliorer le dispositif par la création d'un site Web participatif, permettant d'optimiser la collecte des informations afin de lutter plus efficacement contre les atteintes de toutes sortes à l'environnement.

DATEER NUMERIQUE

OBJECTIFS

L'évolution envisagée a été de créer un site internet et d'utiliser une application en ligne dédiée aux signalements permettant :

- D'améliorer la transmission des informations.
- De planifier et transférer le signalement par l'action du modérateur.
- De faciliter le traitement du signalement par l'utilisation d'un point d'entrée unique en gendarmerie.



Les signalements s'effectuent via la plateforme Web <https://www.dateer.fr> à partir de l'outil de signalement dans l'espace adhérents.

Après une identification forte, par login et mot de passe, ils peuvent effectuer un signalement en remplissant en ligne une fiche pré-définie.

LES MAIRES AU COEUR DU DISPOSITIF

UN ACTEUR PRINCIPAL

les préoccupations environnementales et les enjeux de sécurité sont au cœur des préoccupations des acteurs locaux. Les maires du département du Doubs sont confrontés à des problématiques diverses et variées, en lien avec l'environnement et les incivilités :

- Abandon de déchets (ménagers, inertes, ...)
- Divagation d'animaux (chiens, chats, ...)
- Circulation non autorisée de véhicules en milieu naturel
- Abandon de véhicules
- Feu en forêt, coupe illégale de bois, ...
- Comportements inappropriés
- ...

DATEER peut vous aider ...

En vous donnant la possibilité :

- D'effectuer des signalements en ligne
- D'être informé par mail de l'avancée et du résultat de votre signalement
- De visualiser vos signalements sur votre commune (cartographie) + ceux effectués par les correspondants DATEER
- De voir ce qu'il se passe sur les communes limitrophes à la votre

Mais également en mettant à votre disposition dans l'application signalement, une bibliothèque dédiée et uniquement visible par les maires du département, comprenant :

- Des fiches réflexes sous forme d'infographie, dans les thématiques mentionnées supra
- Des modèles d'arrêtés particuliers
- De la documentation spécifique

